

**MAIRIE
DE
LALINDE**

DORDOGNE
Code Postal : 24150
Téléphone 05 53 73 44 60
Messagerie Internet
mairie@ville-lalinde.fr



Objet : ARRETE DE PROROGATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Portant prorogation des permissions de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier par Orange, opérateur de réseaux de communications électroniques.

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LALINDE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le Code de la voirie routière,
VU le Code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L45-9, L47, R20-45 à R20-54,
VU le Code de l'environnement,
VU le Règlement Général de Voirie,
VU la demande d'Orange en date du 12 novembre 2024,
VU les permissions de voirie initialement accordées à Orange listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie

ARRETE

ARTICLE 1 : Prorogation des permissions

Les permissions de voirie initialement accordées à Orange, figurant en annexe du présent arrêté ou dont les références sont listées dans le courrier de demande de prorogation des permissions de voirie, pour l'occupation du domaine public routier **Communal**, sont prorogées pour une durée de **15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2039**.

ARTICLE 2 : Conditions d'occupation.

L'occupation du domaine public routier par Orange demeure soumise aux conditions initiales des permissions précédemment accordées.

ARTICLE 3 : Redevances.

En contrepartie de cette occupation, Orange s'engage à verser les redevances d'occupation établies par délibération du Conseil **Municipal** fixant les montants applicables conformément à l'article R. 20-52 du CPCE.

ARTICLE 4 : Validité et révocation.

La présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à Orange.


ARTICLE 5 : Notification et publicité.


Le présent arrêté sera notifié à Orange et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : - Madame La Maire de la Commune de Lalinde,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lalinde,
- Madame l'Agent de Police Municipale de LALINDE,
- CCBDP

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lalinde, le 02 décembre 2024

La Maire,

Esther FARGUES



Affiché le 14/12/2024